

# Menetou-Salon

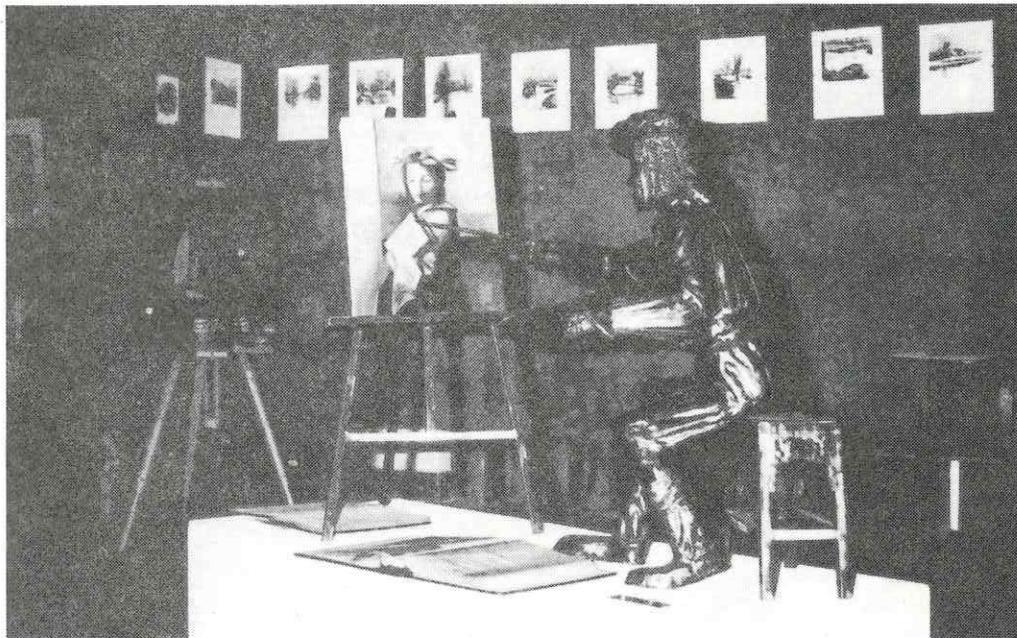
Bulletin Municipal N° 7



# S O M M A I R E

---

- 1 - LE MOT DU MAIRE
- 2 - S.A.M.S. SECTION FOOT-BALL
- 3 - UN COMITE DES FÊTES POURQUOI FAIRE ?
- 4 - CALENDRIER DES FÊTES 1988
- 5 - ETAT-CIVIL 1987
- 6 - HISTOIRE DE MENETOU SALON (SUITE)
- 7 - ACCUEIL ET JOIE DE VIVRE
- 8 - MEMENTO PRATIQUE



Exposition artistique 1987

---

## LE MOT DU MAIRE

--:--:--:--:--:--:--

L'habitude étant prise depuis six ans, notre bulletin municipal paraît au début de l'année.

Cela permet de jeter un regard sur l'an écoulé, voir les perspectives pour celui qui commence.

Les programmations 1987 ont vu leur déroulement s'établir comme prévu.:

- la route de Tasnières a été refaite et l'assainissement des 4 routes prolongé.
- pour les enfants, le Centre aéré a bien fonctionné, ainsi que le bassin d'apprentissage et l'informatique pour les élèves les plus grands.
- Monsieur GERBAULT a fait découvrir les joies de la neige aux enfants des écoles.

Fidèles à la tradition et surtout à l'affection que nous portons à tous les enfants, l'année s'est terminée par la fête que la municipalité organise à l'occasion de Noël, : un spectacle de clown a été présenté, jouets et friandises furent distribuées par le père Noël.

1988 : c'est l'avenir qui marque des changements, l'espérance de progrès. Même si l'année est bonne, on s'obstine à espérer que la suivante sera meilleure. L'avalonité de chacun joue, mais la réalité des circonstances est là - certains disent : Fatalité, Destin, Hasard, Chance, Bonheur --espérons ce dernier pour 1988.

Cette année le mur de soutènement de la cour de la section enfantine sera réalisé, une classe maternelle sera construite pendant les grandes vacances afin qu'elle soit fonctionnelle pour la rentrée 1988-89.

Messieurs GERBAULT et CORNIEUX accompagneront les enfants de deux classes en vacances de neige : MERCI Messieurs !

Nous espérons que le centre aéré donnera les mêmes satisfactions que les années précédentes, ainsi que le bassin de natation d'HENRICHEMONT et l'informatique.

Le repas des anciens offert par la commune aura lieu le 17 Janvier 1988 souhaitons qu'il ait le même succès que les précédents. Un panier sera porté à ceux qui ne peuvent pas y participer.

Le Maire et le Conseil Municipal, vous présentent leur vœux et souhaits les meilleurs pour l'année qui commence.

--:--:--:--:--:--:--

SOCIETE ATHLETIQUE DE MENETOU-SALON

S.A.M.S. Section Foot-Ball

-----

Depuis notre dernier entretien dans le bulletin municipal n° 5, les Jeunes et les moins jeunes, ont fait briller les couleurs locales sur de nombreux stades de la région et nous ne pouvons que les féliciter.

Le travail de fond entrepris depuis plusieurs années par de dévoués entraîneurs a porté ses fruits.

La saison 1986-1987 voit donc tout le groupe des sessions hisser l'équipe première en 2ème division départementale, mais il faut surtout associer tout le monde à cette ascession, car sans le sacrifice du résultat de l'équipe de réserve il n'aurait pas été possible d'obtenir cette promotion.

Les jeunes ne sont pas restés les bras croisés et ils ont imité leurs aînés en atteignant les 1ères places de chacune de leur poule respective.

La palme revient à l'équipe minime à 7, qui a réussi l'exploit d'être championne du Cher en critérium.

Il fallait le faire et cela mérité d'être au tableau d'honneur de la Commune.  
(Ci-dessous, nos jeunes héros, en compagnie de quelques uns de leurs entraîneurs.)



La saison 1986-1987 a permis de constater l'intérêt porté au club par quelques personnes dévouées :

Prêt de matériel pour l'entretien du terrain  
Heures de travail -- et tout cela bénévolement.

Que ces amis du sport trouvent ici un merci du club ; nous ne les nommerons pas de peur de blesser leur modestie, mais ils se reconnaîtront facilement.

Pour faire briller les couleurs du club sur les stades, il faut avoir des maillots  
De fervents supporters ont répondu à nos sollicitations.

Monsieur de la Serviére -PDG de la Société UNIROUTE- a offert un jeu de maillots aux Jeunes. La meilleure récompense, pour lui, sa Société et son ami Monsieur MARTEAU, est venue des jeunes eux-mêmes avec ce titre de Champion du Cher.

Monsieur Jean Leclerc a offert un jeu de maillots aux seniors et il faut qu'il sache que " Les fruits du Colombier" n'étaient pas du 2ème choix, car ils ont fini 1ers de leur poule. Que d'honneurs pour un Président ----d'Honneur de ce club ----.



La saison 1987-1988 est commencée et bien commencée---

L'effectif senior s'est légèrement étoffé sur le style "les copains d'abord" et l'ambiance est bonne et chaleureuse, ceci est peut-être le secret des résultats obtenus.

Nos 2 équipes seniors se comportent très bien dans leur division respective et visent la 1ère place pour la fin du championnat. Il faut être fier de leur détermination.

Comme la saison précédente les plus jeunes font tout ce qu'ils peuvent pour rivaliser avec leurs aînés et nous pouvons leur faire confiance, pour que les résultats soient à la hauteur de leurs ambitions. Il y a déjà un domaine où ils battent les plus âgés, c'est l'assiduité aux entraînements et il fallait le souligner.

BRAVO LES JEUNES--

Depuis que nous en entendions parler--- et bien maintenant c'est chose faite :

L'équipe de vétérans est née....

Il faut dire que nos poupons font le poids !!!

Mais quelle santé : 1ère en championnat pour un début nous ne pouvions espérer mi  
Pour la 3ème mi-temps, ils n'ont pas d'adversaires à leur niveau !! Une certitude  
la commune sera toujours bien représentée.

MESSIEURS LES ANCIENS BIENVENUE A LA S.A.M.S.

Si vous êtes intéressés par le FOOT-BALL, pour vous ou vos enfants, si vous  
voulez faire partie du club en tant que dirigeant, si vous avez quelque chose à nous  
proposer, adressez-vous à un membre du bureau.

Merci à l'aimable donateur qui nous a fait parvenir des photos de la 1ère équipe  
de MENETOU-SALON (1931).

LA S.A.M.S. au grand complet vous présente ses MEILLEURS VOEUX POUR  
L'ANNEE 1 9 8 8

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

## LA VIE ASSOCIATIVE.....

### UN COMITE DES FETES POURQUOI FAIRE.....?

-----

Il y a dix huit ans que le Comité des Fêtes de Menetou-Salon a été créé, à l'initiative du Conseil municipal en place à cette époque, et avec l'accord de la majorité des Associations loi 1901 de la Commune.

Dans ses statuts l'article 6 stipule que le Comité a pour objet d'organiser des Fêtes et manifestations destinées à donner de l'activité à la Commune et à favoriser le commerce local.

En fait dès 1970 le Comité des Fêtes a suppléé la commission communale des fêtes et a toujours été à la disposition des Conseils Municipaux.

En 1971 une charte a été signée avec les associations pour la mise en commun et la gestion de matériels nécessaires à l'organisation des manifestations.

Au service de tous le Comité des Fêtes doit avoir un rôle de rassembleur.

Il n'est pas un regroupement de diverses sociétés mais il peut et doit dans des cas précis et ponctuels apporter son soutien à des manifestations importantes organisées dans la Commune.

Un Comité des Fêtes ne peut vivre que si le potentiel de bénévoles est suffisant, mais en 1988 l'esprit de vie associative n'est-il pas compromis?

Il faut à tout prix éviter le basculement dans l'indifférence.

Ce bulletin Municipal sera lu dans tous les Foyers. Nous en profitons pour lancer un appel aux bonnes volontés qui désireraient participer activement aux animations du Comité des Fêtes et dans la Commune en règle générale.

Notre Pays est en crise et ceci est un changement dans les structures mais aussi dans les mentalités.

Il faut se dire et l'histoire nous le montre, que nous avons fait face à d'autres changements et finalement la capacité de la société à s'adapter est plus grande que nous le croyons.

Demain venez nous retrouver pour assurer ensemble l'avenir du Comité des Fêtes.

Prélude au bonheur, le brin de muguet vendu il y a 18 ans au 1er Mai fut l'une des premières initiatives de notre société.

Que de chemin parcouru depuis (Courses de Côte, Concours Hippiques, Concours de pêche, Concentrations Equestres, Intervillages, Bals ect... ) pour arriver maintenant à organiser de grandes manifestations comme la dernière création le Salon des Antiquaires.

CALENDRIER DES FETES ANNEE 1988

<u>10 JANVIER</u>	/	RIFLES (section cycliste)
16 JANVIER	/	BAL (Majorettes)
17 JANVIER	/	REPAS DES ANCIENS
24 JANVIER	/	CONCOURS DE BELOTE (SAMS)
31 JANVIER	/	SAINT -PAUL (Confrèrie)
6 FEVRIER	/	SOIREE CHOUCROUTE ( Foot-ball Vétérans'Club)
13 FEVRIER	/ (annulé)	BAL DE LA St. VALENTIN (Comité Des Fetes)
20 FEVRIER	/	CONCOURS DE TAROTS (Comité des Fetes)
12 MARS	/	OUVERTURE PECHE ETANG COMMUNAL
20 MARS	/	EXPO-VENTE (Club Accueil & Joie de vivre)
10 AVRIL	/	COURSE CYCLISTE (Vétérans & Cadets)
16 AVRIL	/	BAL DES POMPIERS
17 AVRIL	/	FOIRE AUX PUCES(Les Commerçants du Bourg d'en Haut)
24 AVRIL	/	SALON ARTISTIQUE (Syndicat d'Initiative)
30 AVRIL	/	BAL DU MUGUET (Comité des Fêtes)
1 MAI	/	FETE DU MUGUET (ACPG)
	/	FETE OMNISPORTS (SAMS)
15 MAI	/	FRAIRIE DES BRANGERS (Comité Paroissial)
21 -22--- MAI	/	VOYAGE EN BORDELAIS
29 MAI	/	COMMUNION
5 JUIN	/	JOURNEE DES FRUITS DE MER (Sapeurs-Pompiers)
19 JUIN	/	CONCOURS DE PECHE -BUFFET CHAMPETRE (Comité des Fêtes)
26 JUIN	/	MECHOUI ETANG COMMUNAL
3 JUILLET	/	MECHOUI AFN
13 JUILLET	/	RETRAITE AUX FLAMBEAUX - BAL
14 JUILLET	/	JEUX -CASSE-CROUTE -FEU D'ARTIFICE
		CONCOURS DE BOULE (Le Matin)
24 JUILLET	/	CONCOURS DE BOULES (Amicale Bouliste)

20-21 AOUT	/	CAVES OUVERTES (LES Vignerons vous Accueillent)
28 AOUT	/	COURSE CYCLISTE (Toutes Catégories)
10 -11 -12 SEPTEMBRE	/	4 ème SALON DES ANTIQUAIRES
22-23 OCTOBRE	/	FETE DU 10 ème ANNIVERSAIRE DU FOYER -LOGEMENTS
6 NOVEMBRE	/	RIFLES (AC HAUT BERRY)
18 NOVEMBRE	/	ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES
20 NOVEMBRE	/	RIFLES (Comité Paroissial)
26 NOVEMBRE	/	SOIREE D'AMITIE (qui sera peut-être ramenée en une journée champêtre aux beaux jours)
3 DECEMBRE	/	SAINT-ELOI (Confrèrie)
4 DECEMBRE	/	SAINTE -BARBE (Sapeurs -Pompiers)
10 DECEMBRE	/	DINER AUX CHANDELLES (Chevaliers du Paissiau )
11 DECEMBRE	/	RIFLES (AFN)



43. MÈNETOU-SALON (Cher). — Groupe J. Berrichons et Berrichonnes du Pays

NAISSANCES 1987

1 .	CHARDON	Gladys, Armelle, Leila	née à Saint Doulchard	le	24 février	1987
2 .	CHARLES	Adrienne	" "	"	14 mai	"
3 .	CHARTIER	Delphine	" "	"	4 août	"
4 .	CHRISTOFLEAU	Pierre, Dominique	né à Bourges	"	7 septembre	"
5 .	CLEMENT	Marie, Eugénie, Raymonde	" "	"	31 octobre	"
6 .	COUTANT	Romain, Alain	" "	"	4 décembre	"
7 .	DE OLIVEIRA	Manuel	" "	"	8 février	"
8 .	DISTASI	Mathieu, Biagio, Carlo	" "	"	25 septembre	"
9 .	FLEURY	Kathleen	" "	"	17 juillet	"
10 .	GAMARD	Julien	né à Saint Doulchard	"	5 février	"
11 .	GOGUE	Alex, Alain	né à Bourges	"	12 avril	"
12 .	HORN	Aurélié, Lina	" "	"	22 décembre	"
13 .	LAUNAY	Marie, Madeleine, Palmyre	née à Saint Douchard	"	10 février	"
14 .	LAVRAT	Sylvain	né à Bourges	"	5 septembre	"
15 .	LECOMPTE	Romy, Elodie	née à Saint Doulchard	"	1 mars	"
16 .	MICHELLIER	Benjamin, Jean, Prévat	" "	"	24 novembre	"
17 .	MISSONNIER	Morgan	né à Bourges	"	6 mars	"
18 .	OLIVEIRA	Sonia	" "	"	26 janvier	"
19 .	RICHE	Maxime, Charles, Thomas	né à Saint Douchard	"	28 août	"
20 .	SIMEON	Charles	né à Bourges	"	28 janvier	"
21 .	VATTAIRE	Thomas, Philippe	né à Saint Doulchard	"	27 septembre	"
21 .	VENIER	Frédéric, Michel	né à Bourges	"	9 juin	"

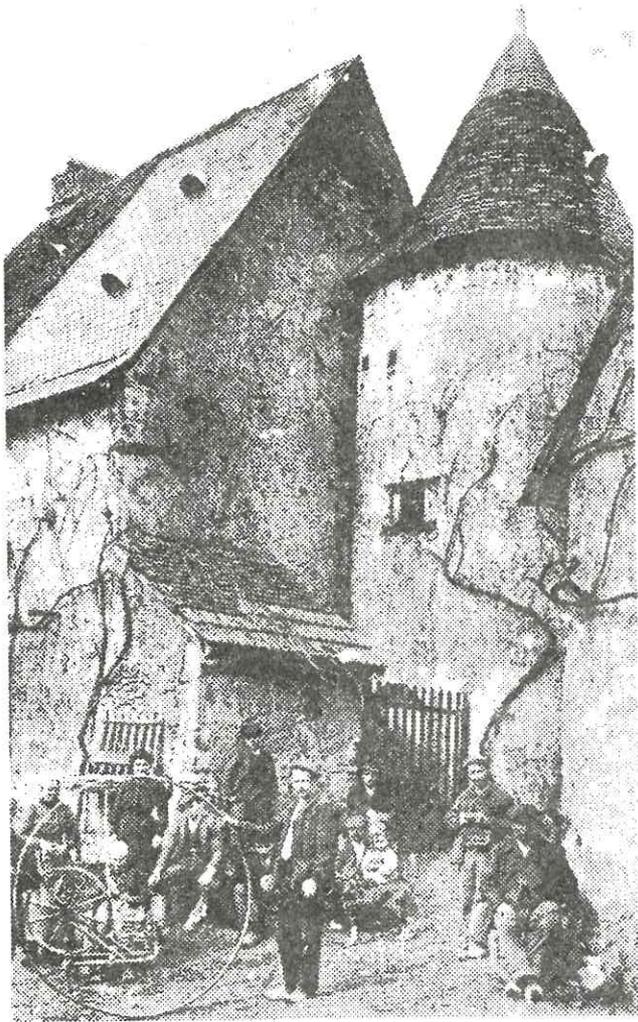
MARIAGES 1987

1 .	BEDU	Nicolas, Albert, Clément et	RODRIGUES DA SILVA	Maria de Fatima	24 janvier 87
2 .	MICHELLIER	Jean Charles, Henri	PEYTAVIN	Emmanuelle	1er août "

DECES 1987

1 .	AUDIOT	René		(transcription)le	3 mai	1987
2 .	BARTHELEMY	Marie, Agnès	Vve BRUERE	"	27 mars	"
3 .	BEDU	Jeanne, Louise		"	26 novembre	"
4 .	BENARD	Renée	Vve REMANGEON	"	14 août	"
5 .	BOISGARD	Aristide, Armand		"	1 juin	"
6 .	BOURRON	Joseph		"	21 février	"
7 .	CAMUZAT	Roger, Georges		"	27 février	"
8 .	CLEMENT	Raymond, Pierre		"	12 mars	"
9 .	DANSEUX	Christophe		"	21 août	"
10 .	DELCROIX	Louis		"	15 février	"
11 .	DEMAY	Marie-Louise, Eulalie	Vve PIERDON	"	27 août	"
12 .	DEMOULLIERS	Pierre, Antoine		"	12 mars	"
13 .	FERRAND	Marie	Vve CHOLLET	"	15 août	"
14 .	FLUTEAU	Robert, Louis		"	21 mai	"
15 .	GIRARD	Marcel, Fernand		"	7 octobre	"
16 .	GIRAULT	Marie Vve CHOLLET		"	2 août	"
17 .	GOT	Louis, Albert		"	1 avril	"
18 .	JULLIEN	Roland, Camille		"	8 mars	"
19 .	LANOUE	Denise, Vve FEVE		"	3 janvier	"
20 .	LAURILLAULT	André, Maurice		"	25 novembre	"
21 .	LEGER	Abel		"	21 février	"
22 .	LUQUET	Charles		"	3 février	"
23 .	MARTIN	Jacques, Albert		"	21 juin	"
24 .	MOUILLET	Thérèse, Germaine Vve ROUSSELET		"	29 mai	"
25 .	MOULAIN	Charles, Auguste		"	25 octobre	"
26 .	MOUSSET	Julienne, Marie, Augustine Vve DABURON		"	6 février	"
27 .	PAPIN	Fernand		"	21 juin	"
28 .	PETITBON	Marie, Clémence Vve MILLET		"	23 août	"
29 .	PROUST	Françoise, Henriette épouse HAZARD		"	8 mars	"

ERRATUM - Il est rappelé la disparition de Monsieur PASDELOUP Louis, ancien Secrétaire de Mairie à Menetou-Salon, survenue le 28 FEVRIER 1986.



Le Crot-Devaux - Le Donjon

Le centre de la seigneurie de Vaux était au lieu-dit la Poterie de Vaux, et le siège de la justice se trouvait au hameau des Germaisons. De la poterie de Vaux, où il y eut effectivement des potiers en terre jusqu'au début du XVIIIème siècle, il reste le hameau dit du «Crot de Vaux» (altération de Contrée de Vaux), qui avait conservé jusqu'à ces dernières années un aspect assez archaïque. On peut encore y voir une maison à tourelle d'escalier ronde, des fenêtres à meneaux croisés et de hauts toits. Tout cela paraît remonter aux XVème et XVIème siècles. Ces maisons sont complètement en ruines, mais nous les avons vues encore habitées, il y a moins de 25 ans. Un procès-verbal de délimitation du Fief-Pot, en 1718, nous donne la liste des chézeaux de Vaux :

Les Rappereaux, la Rebourserie, la Gaillarderie, les Rois, les Chavignats, le Coudray, la Ruesse, les Dubois, les Desbarres, les Bardis ou Vaux d'en haut, le Crot de Vaux, les Maugères, les Beaunes, les Berts, la Tremblaie.

Ces fermes, hameaux, métairies composant la Contrée de Vaux dépendaient, pour le spirituel, alternativement des paroisses de Menetou et de Quantilly. D'une Toussaint à l'autre, les baptêmes, mariages et sépultures étaient célébrés en l'église de Menetou, et l'année suivante à Quantilly, ce qui, pour cette dernière localité, la transformait en «Grande Paroisse» quand la Contrée de Vaux en dépendait, et en «Petite Paroisse» quand elle n'en dépendait pas. Plus tard, quand Achères devint paroisse, en 1744, une partie de ces lieux-dits y furent rattachés; le reste fut partagé entre Menetou et Quantilly.

A noter : l'étang de Vaux, signalé en 1600, situé le long du chemin qui faisait communiquer le village des Dubois à Quantilly.

La seigneurie de Vaux possédait droit de haute, moyenne et basse justice, et sa franchise fut souvent attaquée par les seigneurs de Quantilly qui auraient bien voulu soumettre les habitants aux charges, tailles, capitations du reste de la paroisse. Mais les habitants de Vaux eurent toujours gain de cause. Cependant en 1639, ils furent imposés aux subsistances des gens de guerre par les collecteurs de Quantilly.

Ils réclamèrent et finirent, quoique péniblement, par rentrer dans les sommes qu'on les avait obligé d'avancer.

Le décret confirmatif du partage dont nous venons de parler entre Menetou et Quantilly date du 15 Juillet 1760, mais il ne fut enregistré qu'en 1766. Sous l'égide de l'Archevêque, il fut procédé à la délimitation suivante :

*«Nous sommes convenus que la paroisse de Menetou aura et prendra le village du Portail où demeure Gabriel Chavet, et de là par le costé du couchant prendra le village de Motrais et celui du Daccin, autrement des Gobins, et de là suivant la même ligne prendra le village appelé les Beaunes, et de ce village descendant au hameau appelé le Crot de Vaux, prendra toutes les maisons qui sont à présent au nombre de quatorze de l'un et l'autre costé jusqu'au chemin descendant de Quantilly audit Crot de Vaux, lequel chemin fera la divise de la paroisse de Menetou avec celle de Quantilly. Et lequel chemin laisse au soleil couchant du costé des Bardis deux maisons qui sont à présent habitées par Gabriel Callier et Simon Lauverjat, lesquelles par la séparation du chemin seront de la paroisse de Quantilly. Et que la paroisse de Quantilly aura les deux maisons susdites; et de là, sans entrer dans ledit hameau du Crot de Vaux, elle prendra en montant le grand chemin qui tend à Quantilly, à droite et à gauche dudit chemin, et le village des Maugères qui est à costé d'iceluy, et qu'elle sera terminée de costé-là par ledit village des Maugères et le chemin d'iceluy venant à Quantilly. Ensuite que ladite paroisse de Quantilly prenant aux deux maisons desdits Gabriel Callier et Simon Lauverjat par le chemin tournant au village desdits Bardis, elle prendra ledit village des Bardis et celui des Berts qui est au bas desdits Bardis et se retirera au clocher de Quantilly par la chapelle des Berts».*

Avant de quitter la contrée de Vaux, nous allons dire quelques mots d'une chapelle qui existe encore en excellent état à l'extrémité du village des Bardis d'en bas. Il s'agit de la chapelle des Berts qu'on nomme plus communément et moins élégamment la chapelle aux Berts.

Par acte du 16 Juillet 1671 reçu Etienne Mercier, Notaire à Quantilly, Thomas Bert ou Le Bert (au pluriel, les Berts), sergent royal de la Contrée de Vaux, tant pour lui que pour son père Laurent, ses frères, sœurs et neveu, fait vœu de bâtir une chapelle dans une terre appelée «les Petits Champs Giraudons», sous l'invocation de Jésus, Marie et Saint-Joseph. Il énumère ensuite les messes qu'il désire y être célébrées et en fixe les heures. Il constitue pour l'entretien de la chapelle, ladite terre des Petits Champs Giraudons de 5 boisselées, mesure des Aix, dont une boisselée sera occupée par la chapelle, le reste devant subvenir à l'entretien et aux ornements. Il affecte sur d'autres terres la rétribution des desservants.

Par acte subséquent du 5 Avril 1673 passé devant Sagordet, Notaire à Bourges, il complète sa fondation par l'établissement d'un chapelain et l'institution d'autres messes devant toutes être dites au lever du soleil, sans pouvoir jamais être transférées en d'autres églises. Par ce second contrat, le desservant de la chapelle était tenu



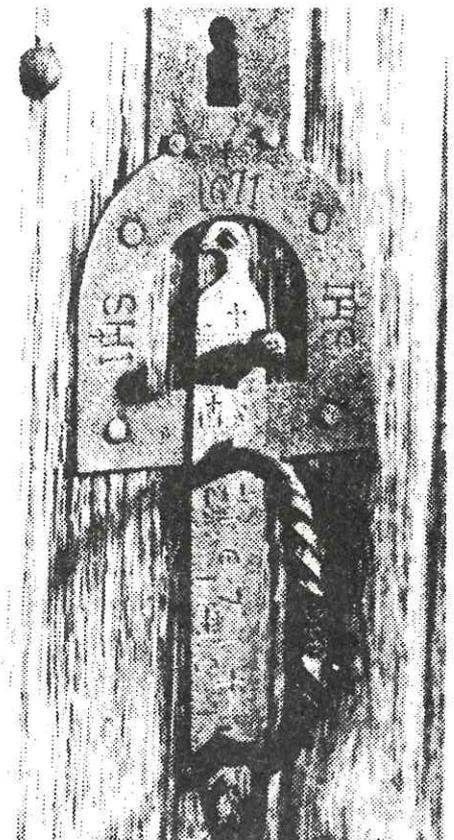
Chapelle des Bert's (XVème siècle)

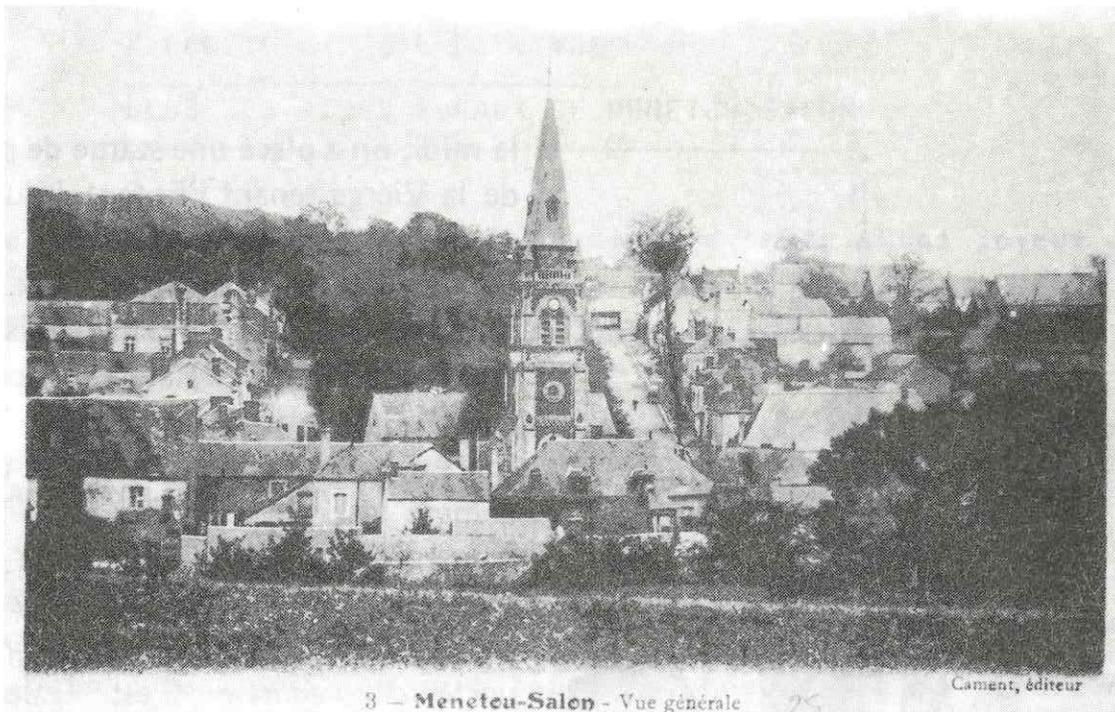
bailli d'Henrichemont que, s'étant rendus plusieurs fois à la chapelle, le vendredi, jour où le Curé était tenu d'y venir, ils en étaient revenus sans l'avoir rencontré. Ils déplorent également que certaines réparations à la charge du titulaire ne soient pas faites. La Cour Souveraine condamna le Curé de Quantilly à remplir ses charges. Ce prêtre, qui avait nom Petit, refusa et dut démissionner. Son successeur, Louis Bozonier de Fontfrède, accepta toutes les obligations, et tout était rentré dans l'ordre en 1768.

Au XIXème siècle, il y eut encore des services dans la chapelle, mais, depuis longtemps, la cloche en est restée muette, et l'édifice est transformé en remise de matériel et de récoltes. Elle a cependant été réparée vers 1828 et à la fin du même siècle. Elle possède une riche armature de loquet, portant la mention : I H S. - 1671 - N D COS. (Notre Dame de Consolation), remontant ainsi à la fondation même du sanctuaire.

d'aller à jours fixes aider et assister le Curé de Quantilly ainsi qu'à l'enterrement des fondateurs et des membres de leur familles.

Enfin, par autre acte du 21 Octobre 1709 reçu Bouju, Jeanne Lebert, dernière survivante des fondateurs, revenant sur leurs volontés, autorise le transfert de la fondation à la cure de Quantilly, considérant, dit-elle, l'inconvénient de laisser le desservant isolé dans sa chapelle, ce qui *«lui seroit une occasion de mener une vie peu ecclésiastique en attirant chez lui des personnes suspectes.»* Considération assez peu orthodoxe, semble-t-il... De plus, elle réduit considérablement les obligations et services dudit desservant. En 1764, les habitants de la Contrée de Vaux se plaignent au





3 — Menetou-Salon - Vue générale

Camont, éditeur

## L'ÉGLISE DE MENETOU

L'église qui est sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul et qui a pour patron secondaire Saint-Martin, en souvenir de l'antique prieuré du Petit Saint-Martin, remonte, comme ce dernier, à une très haute époque, puisque nous avons vu que Sarlon le Noble, dès 1096, en faisait don à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges. C'était là la paroisse primitive de Menetou, et il ne faut tenir aucun compte de l'assertion des rédacteurs du Répertoire Archéologique qui prétendent que Menetou fut seulement érigé en paroisse en 1730. Au cours des siècles antérieurs, on trouve partout mention de l'église «*parrochiale*» de Menetou-Salon.

L'ancien monument n'est parvenu à notre connaissance que par un plan conservé aux Archives du Cher. L'abside en était circulaire, le chœur très étroit, et elle ne possédait qu'une seule travée portant le clocher. Ces dispositions peuvent être attribuées à l'époque romane du XI<sup>ème</sup> siècle. En 1737, devant l'exiguïté de l'église, on dut songer à l'agrandir. On s'adressa aux moines de Saint-Sulpice, qui étaient les décimateurs de la paroisse, mais ils arguèrent qu'ils n'étaient pas tenus à l'entretien de l'église. La dame de Menetou refusa également, prétextant que la chapelle n'était pas seigneuriale. On réunit cependant les fonds nécessaires et on construisit le chevet actuel, de même largeur que la nef. Et, en 1741, le 21 Novembre, sur commission à lui donnée par Monseigneur Frédéric, Jérôme de Roye de la Rochefoucault, Archevêque de Bourges, Pierre Sure, Curé de Menetou, pouvait procéder aux cérémonies de la bénédiction de la nouvelle église «*suivant les règles prescrites par le rituel du diocèse, en présence de Messieurs les Curés d'Henrichemont, Saint-Palais, Cantilli, Saint-Martin, Saint-Georges, Vignou, Saint-Michel, Solangy, Aubinges, Taconat, chanoine des Aix, Berry, Vouzeron, Saint-Hilaire de Gondilly, Saint-Pierre les Estieux et autres.*» Le clocher actuel date de 1867 et forme narthex, donnant ainsi à l'édifice une avancée de quelques mètres vers l'occident. Sur le mur qui regarde



le midi, on a placé une statue de pierre de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus qui accuse l'époque du XV<sup>ème</sup> siècle. Le ruisseau qui drainait les eaux de la fontaine Saint-Jacques (depuis, du bon Saint-Pierre) coulait à ciel ouvert dans la rue principale du bourg d'en bas, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par cet acte inséré dans les registres paroissiaux : *«Le vingt-trois Décembre 1755 a été fait à neuf et posé le pont qui est devant la grande porte de l'église.»* C'est également par ce ruisseau qu'étaient canalisées les eaux pluviales qui, pendant une grande partie de l'année, descendaient du grand chemin d'Achères.

Le cimetière, comme il était de coutume à l'époque, se trouvait derrière l'église. Une note du Curé nous donne la précision suivante : *«En l'an 1753, les murs du cimetière de la paroisse ont été refaits à neuf depuis les fondements; l'adjudication a monté à 536 livres, à la diligence de Messieurs Garos et Desbans, procureurs-fabricsiens en ladite année 1753. En 1753 j'y ai fait planter quinze-cents pieds de charmille.»* Voici une liste, aussi complète qu'il nous a été possible de la constituer, des anciens Curés de Menetou. Elle présente cependant des lacunes, et les premiers noms que nous donnons se rapportent certainement au prieuré du Petit Saint-Martin et non à l'église matrice.

---

*Photo ci-dessus : Église de Menetou-Salon.  
Photo ci-contre : Vierge et l'Enfant (15<sup>o</sup> S.)*

## "ACCUEIL ET JOIE DE VIVRE"

### CLUB DES AINÉS RURAUX DE MENETOU SALON

Le Club va bientôt entrer dans sa dixième année. Quel joyeux anniversaire en perspective !

Dès sa création, en février 1979, notre Association a adhéré à la Fédération Départementale des Clubs Ruraux du 3ème âge du Cher.

Il existe une Fédération nationale et même une Fédération internationale. Il s'agit d'un mouvement important, représentatif du monde rural, lié à la Mutualité Agricole. Il participe, par ses délégués, à de nombreuses réunions concernant les personnes âgées, en particulier dans les organismes officiels.

Récemment, étant donné l'ambiguïté de l'expression "3ème âge", la Fédération lui a préféré celle de club des aînés ruraux. Cette nouvelle dénomination donne la possibilité à nos clubs de s'ouvrir davantage et d'accueillir toutes les personnes, quel que soit leur âge, désireuses de participer à leurs activités, d'y prendre des responsabilités d'animation.

Depuis sa création, notre Club de Menetou-Salon a toujours désiré cette ouverture.

Actuellement, "Accueil et Joie de Vivre" regroupe cent-soixante-dix adhérents dont les âges s'échelonnent sur plus de vingt-cinq années : n'est-ce pas un bel exemple d'entente entre les générations ?

Le Club se veut surtout un lieu de rencontre et d'amitié. Chaque mardi, les plus fidèles se réunissent pour jouer ou converser ; petits gâteaux et verres de l'amitié sont de rigueur. Une fois par mois, en moyenne, une réunion ou une sortie regroupe le plus grand nombre.

L'année 1987 a été particulièrement riche en rencontres. Galette des Rois en Janvier, dégustation de crêpes "maison" tout en écoutant le conteur berrichon Florimond, au Mardi-Gras, une exposition-vente préparée tout au long de l'année par des dames du Club en avril, repas dans la salle du Centre d'Accueil animé par les danseurs du groupe "La Belle Epoque", début mai, sortie promenade sur le canal de Briare, en juin, participation à la fête de l'amitié de la Fédération à Saulzay le Potier, en juillet, sortie vers les sites Auvergnats autour de Chatelguyon en septembre, spectacle "Holiday on ice" à Orléans, en octobre, goûter animé par l'Orchestre Roger Sy en novembre, l'Assemblée générale en fin d'année.

L'organisation de ces rencontres demande effort d'imagination et gros travail de préparation ; de "jeunes aînés" seraient les bienvenus pour permettre à l'équipe dirigeante, peu renouvelée depuis 1979, de souffler un peu et au Club d'avoir de nouvelles orientations dans ses activités pour éviter la routine.

Ces jeunes aînés, en aidant les plus anciens feraient un bon placement d'avenir en se créant une structure d'accueil dont ils bénéficieraient plus tard. Certains sont déjà venus à nous, leur exemple sera suivi, n'en doutons pas.

Cet apport de sang neuf, nous permettra d'offrir plus que nous pouvons le faire actuellement, une collaboration plus soutenue à l'animation du Foyer-Logements dont la grande majorité des résidents adhère au Club.

.../...

C'est un grand privilège pour une commune d'avoir pu établir, dans des locaux très accueillants et bien adaptés, cette relation étroite entre une Résidence de personnes âgées et un Club d'aînés.

Amis de MENETOU SALON, le 20 mars prochain le Club aura, dans les locaux de la Résidence, sa prochaine exposition-vente, le meilleur accueil vous y sera fait. Venez nous encourager à poursuivre nos activités pour l'accueil et la joie de vivre de vos aînés.



# M E N E T O U - S A L O N

## S E R V I C E S

<u>MAIRIE</u> .....	48.64.81.21
.....	48.64.80.70
<u>POMPIERS</u> .....	.....18
<u>GENDARMERIE</u> .....	48.64.50.49
<u>S.A.M.U</u> .....	48.65.15.15
<u>P.T.T</u> .....	48.64.81.07
<u>ECOLE PUBLIQUE</u> .....	48.64.83.01
<u>PRESBYTERE</u> .....	48.64.80.52
<u>MEDECINS</u> : Dr MUSI.....	48.64.84.56
Dr MOREAU.....	48.64.83.72
<u>PHARMACIE</u> : M. VEYRET.....	48.64.81.11
<u>INFIRMIERES</u> :	
- Melle MAUVISSEAU.....	48.64.80.86
- Mme CHOUKROUN.....	48.64.87.29
<u>KINESITHERAPEUTE</u> : M. MAURIES.....	48.64.81.38
<u>ASSISTANTE SOCIALE</u> : Mme GORDET ..	48.64.50.82
<u>FOYER-LOGEMENTS</u> .....	48.64.80.98
<u>CABINET DENTAIRE</u> : M. BISSONNIER ..	48.26.70.92
<u>TAXI</u> : M. RIBEAUDEAU.....	48.64.83.62
<u>GITES RURAUX</u> :	
- Mme BLANCHARD Jeanine.....	48.64.80.34
- M. JOUANNIN Louis.....	48.64.80.85
- M. GILBERT Paul.....	48.64.82.77
- M. MERCIER Maurice.....	48.64.80.78

## COMMERCES

<u>EPICERIES</u>	
- Mme COURCELLE C.....	48.64.80.30
- Mme CAILLAUD M.R.....	48.64.81.36
<u>BOUCHERIES</u>	
- M. GUILLAUDEAU C.....	48.64.81.10
- M. TRIBALAT R.....	48.64.81.15
- M. MAILLE P.....	48.64.81.96
<u>CHARCUTERIE</u>	
- M. LAPLANTINE R.....	48.64.80.26
<u>BOULANGERIES - PATISSERIES</u>	
- M. BECCUAU J.....	48.64.81.40
- M. POUPLARD R.....	48.64.80.79
<u>CAFES - RESTAURANTS</u>	
- M. FONTAINE (cheu l'Zib).....	48.64.81.20
- M. JOUGEAU (Café du Parc).....	48.64.80.69
- M. GOGUE (Le Lion d'Or).....	48.64.81.12
- M. THIBAULT (Café seulem.) ..	48.64.80.29
- M. CHAUVEAU (Moulin à vent) ..	48.64.86.93
<u>TABACS, JOURNAUX, RECETTE, LOTO</u>	
- M. JOUANNIN G.....	48.64.81.35
<u>BANQUES</u>	
- Banque Hervet.....	48.64.82.61
- Crédit Agricole.....	48.64.81.41
- Caisse d'Epargne Ecureuil.....	48.64.82.14
- Chèques postaux et Caisse Nationale d'Epargne.....	48.64.81.07
<u>MULTI - SERVICES</u>	
- M. BOUTARD A.....	48.64.81.55
<u>CHARBONS</u>	
- Mme CHARLES Y.....	48.64.84.94

## ASSURANCES

- M. BRANCHU J.P.(M.G.A.).....	48.64.80.84
- M. MILHIET J.P.(GAMF).....	48.64.83.02
- Mme MILLET M.(SAMDA).....	48.64.80.13

## HORLOGER

- M. De RANCOURT J.M.....	48.64.85.92
---------------------------	-------------

## COOPERATIVES

- AGRI CHER.....	48.64.80.91
- UNION DES COOPERATIVES.....	48.64.81.23

## GARAGES

- M. LEGER N.....	48.64.81.14
- M. CAILLAUD P.....	48.64.81.36

## COIFFURES

- M. BOULET A.....	48.64.80.37
- Salon MARIE FRANCE.....	48.64.80.17

## DISTILLATEUR

- M. THIBAULT L.....	48.64.83.57
----------------------	-------------

## FLEURS

- M. RAFFETIN J. Paysagiste.....	48.64.80.22
- M. BLAIN F.....	48.64.81.73

## ARTISANS

### ELECTRICIENS

- M. LEGER R.....	48.64.81.31
- M. ROBIN R.....	48.64.80.27

### MACONNERIE - CARRELAGE

- M. VAULLERIN J.C.....	48.64.84.72
- M. BLANCHARD L.....	48.64.81.53
- M. GAMARD G.....	48.64.83.49
- M. GUILLE C.....	48.64.82.48
- M. JUNCHAT E.....	48.64.84.29
- M. GENTILE M.....	48.64.84.42

### MENUISERIES

- M. BOIN M.....	48.64.82.50
- M. JACQUET J.M.....	48.64.80.02
- M. GREVERY R.....	48.64.86.06

### DECORATION - ENSEIGNES

- M. RIEGEL C.....	48.64.81.83
--------------------	-------------

### COUVERTURE

- M. LAUGERAT J.....	48.64.81.19
----------------------	-------------

### PLOMBERIE - CHAUFFAGE

- M. JOLIVET F.....	48.64.81.81
- M. MITTERRAND J.P.....	48.64.59.30

### CHARPENTES METALLIQUES - FERRONNERIE

- M. RAIMBAULT D.....	48.64.80.05
-----------------------	-------------

### POTERIES

- M. HRDY B.....	48.64.59.29
- M. BROSSARD G.....	48.64.85.34

### MATELASSIER

- Mme COQUET R.....	48.64.81.42
---------------------	-------------

=====  
1 9 8 8  
=====

